

## **COMMUNE DE BLERANCOURT**

Exploitation de la station d'épuration

Marché public de prestation de services. Procédure adaptée

Règlement de la Consultation

Pouvoir adjudicateur

Commune de Blérancourt

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville

02300 Blérancourt

Tél : 032396008

Fax : 0323397205

Mail : [mairie.blerancourt@orange.fr](mailto:mairie.blerancourt@orange.fr)

Objet de la consultation

Exploitation de la station d'épuration de Blérancourt, cadastrée ZE n°34

Lieu-dit « Le Haut Quesnoy », superficie 31,80 ares.

Code de la station : 030209301000

Code de l'Agglomération : 030000102093

Communes de l'Agglomération : Blérancourt, Camelin.

**Date limite de remise des offres : 7 juillet 2020**

Horaires d'ouverture des locaux

De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

### **A.Objet du Marché**

La présente consultation a pour objet l'exploitation de la station et porte sur un lot unique.

Objet : 9048100-2 : Exploitation d'une station de traitement des eaux d'égout.

### **A-1 - Description du service et caractéristiques principales**

Le présent marché a pour objet l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la station d'épuration des eaux usées de la commune de Blérancourt recevant les effluents des communes de Blérancourt et de Camelin, de type boues activées et de capacité nominale de 2.000 E.H.

Année de mise en service : 01/01/1979

Milieu récepteur : Ruisseau de la Truitière

Capacité nominale journalière : 2.000 E.H.

La filière de traitement en place : boues activées à aération prolongée comprenant les installations reprises à l'Annexe 1.

### **A-2 – Durée du marché**

Il est prévu que les prestations commenceront le 17 août 2020, pour une durée de deux années, avec pour date d'échéance le 31 juillet 2022 avec reconduction expresse d'un an.

Organisation de la consultation

## **B - Procédure de passation**

La présente consultation est lancée suivant une procédure adaptée en application des articles R.2121-1-2-3-4 et 6, R.2123-4 et R.2131-12 du Code de la Commande Publique (CCP).

Conformément aux dispositions de l'article R.2151-8 du CCP, aucune variante n'est autorisée.

### **B-1 – Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### **B-2 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

### **B-3 – Visite des lieux d'exécution du marché**

Les candidats doivent obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché. Un certificat de visite sera remis et devra être remis avec l'offre. La visite des ouvrages se fera à partir d'un rendez-vous contracté au mois 48 heures à l'avance et sera réalisée aux jours et heures annotés précisés ci-avant

## **C – Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation.
- Le cadre d'acte d'engagement et ses annexes.
  - Annexe 1 : le compte d'exploitation prévisionnel (servant de base à l'analyse des offres)
  - Annexe 2 : Plan d'épandage 2019 (à retirer en Mairie)
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières
- Données synthétiques financières et techniques ;
- Inventaire des biens du service ;
- Convention de déversement de Camelin.

## **D – Retrait du dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Adresse : [mairie.blerancourt@orange.fr](mailto:mairie.blerancourt@orange.fr)

## **E – Présentation des candidatures et des offres**

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française, et réparties dans deux sous-dossiers distincts, l'un pour la candidature et l'autre pour l'offre (selon la présentation ci-après).

### **E-1 – Eléments nécessaires à la sélection des candidatures**

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

#### **- Situation juridique**

- Formulaire DC1 ou équivalent avec attestations sur l'honneur

#### **- Capacité**

- Déclaration d'effectifs ;
- Liste des moyens techniques ;
- Certificats de qualifications professionnelles ;
- Attestation (s) d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Extrait K-Bis ou équivalent.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Enfin, selon les dispositions de l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016. Dans ce cas, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

### **E-2 – Eléments nécessaires au choix de l'offre**

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Un acte d'engagement (AE) à **compléter, dater et à signer**, comprenant les **annexes suivantes** :
  - ◆ Annexe 1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel (servant de base à l'analyse des offres),
  - ◆ Annexe 2 : Plan prévisionnel de renouvellement. Sachant que l'obsolescence de la station qui est destinée à être démolie pour une construction nouvelle n'appelle pas d'investissement pérenne.

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

- Un mémoire technique conformément aux exigences du cahier des clauses administratives et techniques particulières et qui précisera notamment :
  - ◆ L'organisation générale pour l'exploitation du service en fonctionnement normal,
  - ◆ La gestion de crise,
  - ◆ La qualité, la pertinence et le niveau de détail du programme de renouvellement,
  - ◆ Le reporting et la transparence du service.
- Certificat de visite du site

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

## **F – Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché**

### **F-1 – Jugement des candidatures**

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les capacités techniques, financières et professionnelles.

### **F-2 – Jugement des offres**

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères suivants :

- ◆ Du prix,
- ◆ De la valeur technique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix	40
Valeur technique	60

L'appréciation des critères s'effectuera de la manière suivante :

#### **- Prix**

Le prix sera jugé au regard du montant précisé dans l'acte d'engagement et sera noté sur la base d'une valeur de 40 points selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{Pmin}/\text{Pi}) \times 40$$

Où Pmin = prix de l'offre moins-disante et Pi = prix de l'offre du candidat « i »

A noter que l'offre présentant la meilleure proposition tarifaire obtient la note de 40.

#### **- Valeur technique**

Elément de critère	Nombre maximal de points attribuables
L'organisation générale pour l'exploitation du service en fonctionnement normal	25
La gestion de crise	10
La qualité, la pertinence et le niveau de détail du programme de renouvellement	15
Le reporting et la transparence du service	10
<b>TOTAL DES POINTS</b>	<b>60</b>

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation.

### **F-3 – Attribution du marché**

La signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution du marché.

De plus, conformément aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 7 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

## **G – Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres**

Les candidats doivent transmettre leurs candidatures et leurs offres, par voie électronique et sous forme dématérialisée.

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

### **G-1 – Remise des candidatures et des offres sous forme dématérialisée**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.blerancourt@orange.fr](mailto:mairie.blerancourt@orange.fr).

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine et d'un accusé de réception électronique.

#### Se préparer à l'avance :

Nécessité de certificat numérique – Configuration à l'avance du poste de travail.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.

#### Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible (.doc, .xls et .ppt),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.jpg, .png).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

#### Signature électronique des fichiers de la réponse :

Le cas échéant, les documents du soumissionnaire doivent être signés électroniquement, selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- au certificat de signature du signataire,
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires (cf annexe).

## **G-2 – Remise des candidatures et des offres sous forme papier**

Le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. La transmission par voie papier est autorisée.

## **H – Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres.

Une phase de négociation sera engagée avec les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres.

A l'issue de cette phase de négociation un classement sera effectué.

Les négociations pourront porter sur les prix et l'offre technique des candidats.

## **I – Renseignements complémentaires**

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter au chapitre G – *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres* du présent document.

## **J – Procédures de recours**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens.

14, rue Lemerchier

80000 Amiens

Tél : 03 22 33 61 70

Fax : 03 22 33 61 71

Greffe du tribunal : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 et R. 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

## **K – Notification des résultats de la consultation**

Les candidats seront informés du résultat de la consultation par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Parallèlement à cette notification, un avis d'attribution sera publié sur la plateforme de dématérialisation.



LYONNAISE DES EAUX - DUMEZ  
 Direction Régionale  
 Région Parisienne Nord - Picardie - Champagne  
 Rue Buhl - B.P. n° 11 - 60103 CREIL CEDEX  
 ☎ 44.29.35.22

**REMISE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT  
 PAR LA COMMUNE DE BLERANCOURT AISNE  
 A LA LYONNAISE DES EAUX - DUMEZ**

**STATION D'EPURATION  
 de type aération prolongée de 3.000 habitants-équivalents  
 construite par DEGREMONT**

Chapitre	Désignation	Estimation
I - <u>Terrain</u>	Territoire de la Commune de BLERANCOURT (AISNE), cadastré section ZE, parcelle n° 34, Licu-dit "Le Haut Quenoy", superficie 31,80 ares. Cloturé par un grillage galvanisé simple torsion et des poteaux ciment Hauteur : 2,00 m - Longueur : 224 m Fermé par un portail en acier peint à double vantaux Hauteur 2,00 m - Longueur : 3,00 m	
II - <u>Construction</u>	a) Un canal pour dégrillage, en béton armé Longueur 3,60 m - Largeur 1,00 m - Hauteur : 1,60 m Un poste de relèvement en béton armé diamètre 200 m profondeur 2,30 m  b) Un bassin combiné comprenant le déssableur et le dégraisseur aéré solidaire au génie civil du bassin d'aération et clarificateur  c) 2 canaux dessableurs de 0,40 m x 2,20 m x 0,50 m  d) Un dégraisseur : 2,00 m x 1,50 m x 1,70 m  e) Un bassin d'aération et sa passerelle portant la trubine, en béton armée de : 10,50 m x 10,50 m x 3,20 m - volume utile  f) Un clarificateur latéral au bassin d'aération, en béton armé de : 10,50 m x 4,50 m x 3,80 m - Surface au miroir : 42 m <sup>2</sup>  g) Un local d'exploitation en parpaings, en 2 parties : 1- Un local d'exploitation comprenant un évier et une armoire de commande de : 3,40 m x 2,40 m 2- Un local pour le rangement du matériel de : 5,20 m x 2,40 m  h) Lits de séchage : 8 m x 13,30 m x 4 m Un concentrateur, bassin en béton armé, accolé au bassin d'aération de : 3,00 m x 3,00 m x 2,80 m - volume utile 19 m <sup>3</sup>	

<p>III - <u>Matériel</u></p>	<p>a) 2 pompes Flygt 3085 roue 434  P : 1,8 KW - 3,2 A  P1 n° 5820751  P2 n° 5820752</p> <p>b) 1 turbine moteur BBC Compax  HEUX 160 L 4 n° 4000001  1.400 tr/mn - Puissance : 15 KW  Réducteur Hansen Patent  Type NC 36 AN n° C 105092  1.450/74 tr/mn</p> <p>c) Pour le deshuileur - un surpresseur  Capdevielle : 78 - Type : SKG 200 - 2V02  Puissance : 0,55 KW - 2.800 tr/mn</p> <p>d) Recirculation des boues  1 surpresseur Rietschle 78  Type SKG 275 - 2V02  Puissance : 1,5 KW - 2.800 tr/mn</p> <p>e) Entraînement du pont racleur  moteur CEM HEURF  Puissance : 0,150 KW - 890 tr/mn  Réducteur : série TP1CX n° 376262  Puissance : 0,2 ch - 890/7,2 tr/mn</p> <p>f) Pont rouleur</p>	
<p>IV - <u>Equipement électrique</u></p>	<p>Une armoire de commande équipée de relais et contacteur télémechanique l'automatisme est assuré par une horloge à taquets et minuteriers.</p>	

BLERANCOURT, le  
Le Maire,

*Dessoubrie*

G. DESSOUBRIE



CREIL, Le 4 Novembre 1992  
Jean-Jacques CHAMARD,  
Directeur Régional

*Chamard*